

FNASCEE CONCOURS NATIONAL DE SUDOKU 2007

		4			3		8	5
8			6		5		9	
	9	3		4		1		
2			1			8		9
		6	5		4		2	1
1	7			8		5		
	3	2		5		6		
	1			3			5	2
6			7		9			4

REGLEMENT

Chapitre premier: Règlement général

Article 1: Organisation

La Fédération Nationale des Associations Sportives Culturelles et d'Entraide de l'Equipement organise le:

CONCOURS NATIONAL DE SUDOKU Année 2007

défini par le présent règlement.

Article 2: Dates et lieux

Juin 2007 Lancement du concours: 10 septembre 2007 Date limite de réception des participations: Octobre 2007 Annonce des résultats:

Article 3: Participation

Le concours est ouvert à tous les adhérents des ASCEE et leurs familles. La participation peut être individuelle ou collective suivant les prescriptions de l'article 10 du présent règlement.

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

Article 4: Transmission des participations

Chaque candidat doit transmettre au président de son ASCEE ou à la personne qu'il a désignée, sa participation au concours pour la date qui a été indiquée dans la publication du présent concours, et sous la forme précisée à l'article 11a.

Les présidents ou	leurs représentants	doivent faire pa	irvenir les partic	ipations de leurs
adhérents pour le .	10	SEPTEMBE	RE 2007	à l'adresse
suivante:				

F.N.A.S.C.E.E. / M.T.E.T.M. Concours de SUDOKU Tour Pascal B 92055 La Défense cedex

dans les formes décrites à l'article 11b du présent règlement.

Toute transmission directe à la fédération par un candidat sans la signature du président ou de son représentant, entraînera l'annulation systématique de la participation au concours.

Article 5: Modifications éventuelles

Les organisateurs se réservent le droit à tout moment, d'apporter toutes modifications au présent règlement, d'écourter le concours, de le reporter ou de l'annuler, si les circonstances l'exigent. Ils peuvent également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avéreraient nécessaires. Ces précisions ou modifications seraient dans ce cas immédiatement portées à la connaissance des présidents des A.S.C.E.E. qui en informeront leurs adhérents.

Article 6: Application du règlement, litiges

Après application des modalités de classement prévues au présent règlement, si des ex æquo subsistent, un tirage au sort sera réalisé pour obtenir les trois lauréats définitifs. L'interprétation et l'application du présent règlement sont de la compétence de la Commission Permanente Culture - C.P.C.- de la Fédération, avec la participation éventuelle de membres de l'association organisatrice. Ses décisions sont sans appel. Les litiges éventuels seront examinés par la C.P.C. et la (ou les) personne(s) concernée(s).

Article 7: propriété

Tout en restant la propriété des candidats, la participation au concours autorise la fédération à utiliser gratuitement les œuvres, à des fins de promotion de ses activités sous quelque forme que ce soit.

Chapitre deuxième : Règlement particulier

Article 8: Thème

Sans objet

Article 9: Catégories

Le concours propose quatre grilles de neuf pavés plus deux questions subsidiaires.

Article 10: Limitation

- a) des participations individuelles
 - chaque participant doit remplir la totalité des quatre grilles. Une seule réponse par candidat.
- b) des participations par ASCEE
 - néant

Article 11: Présentation de la participation au concours

- a) format
 - Les grilles jointes au présent règlement sont à utiliser pour la réponse.
- b) transmission
 - Les réponses sont à transmettre sous enveloppe fermée au président de l'ASCEE, qui regroupera l'ensemble des réponses.
 - Le président ou son représentant enverra les réponses sous forme d'un seul paquet accompagné de la liste des concurrents de son ASCEE.

Article 12: Questions subsidiaires

Pour départager d'éventuels ex aequo, deux questions subsidiaires sont jointes au présent règlement.

Article 13: Classement

Chaque grille comportant neuf pavés sont de difficultés progressives en allant de la plus facile (grille 1) à la plus difficile (grille 4).

Chaque grille est notée séparément avec 1 point par pavé exact soit 9 points possible par grille.

Chaque grille dont tous les pavés sont bons, sont créditées de :

- Grille n°1 : 1 point
- Grille n°2 : 2 points
- Grille n°3 : 3 points
- Grille n°4 : 4 points

(Exemple: un candidat, ayant correctement rempli toutes les grilles, aurait:

9 points X = 36 points + 10 points soit 46 points)

Pour départager les ex aequo possible, un classement sera fait à partir des réponses aux questions subsidiaires en fonction des écarts entre les réponses des candidats et les chiffres réels.

Une première fois avec la première question et si subsistent des ex aequo, avec la deuxième question.

Article 14: Récompenses

Après application des modalités de classement prévues au présent règlement (total des points et questions subsidiaires) et si malgré tout, des ex aequo subsistent, la Commission Permanente Culture effectuera un tirage au sort pour obtenir les trois lauréats définitifs.

1er PRIX: 150 euros
2è PRIX 100 euros
3è PRIX 70 euros

BULLETIN REPONSE

Nom	.ASCEEN° de carte	
Prénom	.Date d'envoi//	
Question Subsidiaire		
- Donner le nombre d'ASCl	EE ayant participé].
ainsi que le nombre de grille	es recueillies en totalité	
Les grilles et bulletins répo	onses devront être retournés ava	nt le 10 septembre 2007

Concours de SUDOKU



Sudoku n°1

NOM: Prénom: ASCEE: N°Adhérent:

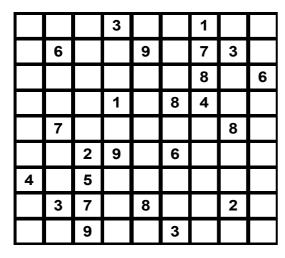
FACILE

		4			3		8	5
8			6		5		9	
	9	3		4		1		
2			1			8		9
		6	5		4		2	1
1	7			8		5		
	3	2		5		6		
	1			3			5	2
6			7		9			4

MOYEN

			2	5			
	5					6	
6	8	2			7	5	3
		5	3	6	9		
9							6
		1	9	7	5		
1	2	8			6	7	4
	9					2	
			4	1			

DIFFICILE



DIABOLIQUE

